

Commission de Labellisation  
Développement et Formation  
Tel 04.77.56.66.01  
E-mail : [perrinarc@laposte.net](mailto:perrinarc@laposte.net)

Objet : Labellisation

Ami (es) Président (es), Dirigeant (es).

La nouvelle période pour monter vos dossiers de labellisation arrive :

**Du 1 Novembre au 31 Décembre 2009**

Tous les clubs sont concernés puisque les détenteurs de Labels doivent renouveler leur dossier.

Je vous invite donc à prendre la peine d'ouvrir le dossier et de répondre aux questions qui vous permettront de :

- Vous indiquer les points à moderniser dans votre structure afin d'améliorer la qualité de vie de votre club et donc celle de vos archers.
- Monter des projets bien construits et concrets.
- Obtenir un LABEL :
- Des projets pas toujours très coûteux

De plus, l'obtention d'un label vous permettra de

- Etre mieux reconnu par les instances telles que les Municipalités, le Conseil Général, la DDJS, et autres.....qui sont très sensibles aux labellisations des associations de leur territoire (une communication fédérale est adressée à ces partenaires privilégiés)
- Etre valorisé par la FFTA sur le site national ainsi que sur les différentes opérations de promotion et de développement du Tir à l'Arc au plan national ou local (réception de documents utiles .....)
- Etre mieux entendu pour l'attribution des subventions. (Les collectivités territoriales tiendront compte, à l'avenir, du label ou des clubs qui ont fait des efforts pour l'obtenir)

Voilà maintenant à vous de vous lancer. Nous sommes là pour vous aider à monter le dossier de labellisation.

Même si vous n'arrivez pas à obtenir un label faites-nous parvenir votre dossier tout de même, nous pourrions donner notre avis à court ou long terme.

Bien Sportivement

Responsable de la commission

Mr Michel PERRIN



**Rappel de la procédure de labellisation :**

- Elle s'effectue à partir du logiciel DirigClub'FFTA dans lequel un module spécifique a été ajouté. ( Logiciel remboursé par la Ligue sur facture)
- Une fois la saisie terminée, envoyer le fichier à Michel PERRIN responsable SLC de la région Auvergne.
- Examen de la demande par la commission
- Envoi des demande à la FFTA.